

Demande d'aide au démarrage

Projets de logements à but non lucratif

Numéro de dossier : PDEM-

(à l'usage de Ville de Laval)

Partie 1 – Identification du demandeur

Nom de l'organisme :

Nom et titre du représentant :

Type d'organisme :	Coopérative d'habitation	Fiducie d'utilité sociale
	Organisme à but non lucratif	Fiducie foncière communautaire
	Office municipal d'habitation de Laval	

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Organisme accompagnateur (tels groupe de ressource technique, organisme de soutien au développement)

Nom de l'organisme :

Nom et titre du chargé de projet :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Partie 2 – Identification du projet

Nom du projet :

Nombre de logements totaux :

Nombre de logements à but non lucratif :

Terrain visé (numéro de lot) :

Adresse :

Nom du propriétaire du terrain visé :

Type d'intervention :	Nouvelle construction	Achat-rénovation majeure
	Achat-rénovation mineure	Achat simple
	Démolition-reconstruction	Autres (préciser) :
	Transformation-recyclage	

Programme(s) de financement visé(s) :

Partie 3 – Description du projet

Description succincte du projet

(Préciser le concept, les objectifs, la clientèle desservie, la justification du choix de la localisation, la réponse aux besoins et aux orientations de Ville etc. Nous vous invitons à joindre à la demande tout document permettant de faciliter la compréhension du projet et de juger de son état d'avancement ainsi que de la capacité du demandeur dans des projets similaires.)

Partie 4 – Subvention

Montant de subvention demandé : \$

Estimation et ventilation préliminaire des dépenses admissibles :

Nature des dépenses	Fournisseurs	Montants estimatifs
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$

Partie 5 – Documents à joindre à la demande

- 1. Formulaire de demande de contribution municipale dûment complété et signé**
- 2. Résolution du conseil d'administration autorisant le représentant du demandeur à déposer la demande et à signer tout document s'y rapportant**
- 3. Statuts constitutifs, lettres patentes ou tout autre document constitutif du demandeur**
- 4. Derniers états financiers et dernier rapport d'activités du demandeur (si disponibles)**
- 5. Acte de vente, promesse d'achat, acte d'emphytéose ou toute autre entente relative au terrain visé par le projet**
- 6. Soumissions relatives aux dépenses admissibles pour lesquelles la demande est déposée**
- 7. Tout autre document permettant de faciliter la compréhension du projet et de juger de son état d'avancement.**

Note : le Service de l'urbanisme se réserve le droit d'exiger tout autre élément pertinent à l'analyse de la demande.

Partie 6 – Déclaration du demandeur

En signant ce formulaire, vous attestez de la véracité des informations et des documents transmis dans le cadre de la présente demande.

Signature :

Date :

(Jour-Mois-Année)

Dépôt de la demande de contribution municipale

Pour effectuer une demande officielle d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide au démarrage des projets de logement à but non lucratif, vous devez remplir le présent formulaire, accompagner celui-ci de tous les documents exigés et l'**envoyer par courriel à l'adresse urb.planif.territoire@laval.ca**

Vous pouvez aussi déposer votre demande en personne ou l'acheminer par la poste, à l'attention du Directeur du Service de l'urbanisme, à l'adresse suivante :

Ville de Laval - Service de l'urbanisme
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C. P. 422, succursale Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4

Analyse de la demande

Après le dépôt du présent formulaire et des documents exigés, un conseiller en habitation du Service de l'urbanisme analysera votre demande et communiquera avec vous afin d'en assurer un suivi. Des informations ou documents supplémentaires pourraient vous être demandés pour traiter votre demande. Cette dernière sera évaluée sur la base des modalités du Programme. La Ville se réserve toutefois le droit de prioriser les projets et d'ajuster le montant des subventions municipales en fonction des priorités de développement du territoire et du budget disponible.

L'approbation de la demande exige une période d'environ 30 jours, à compter de la date de réception par la Ville de l'ensemble des documents exigés. Le conseiller en habitation affecté à votre demande vous informera par écrit lorsqu'elle sera complète et son analyse terminée.

Les projets sélectionnés à l'issue de l'évaluation de la demande feront l'objet d'une entente d'aide financière dans laquelle seront détaillés le montant de la subvention accordée et les modalités du versement de la subvention.

Service de l'urbanisme de la Ville de Laval

1333, boul. Chomedey,
bureau 100, Laval (Québec)
H7V 3Z4

 urb.planif.territoire@laval.ca
 laval.ca/habitation

